



Donation - Immobilier

Par Lysa

Bonjour

Un notaire a rédigé un projet de donation d'une maison appartenant à une tante et dont je serais bénéficiaire avec une de mes sœurs. Les frais de notaire réclamés, 27000 euros, sont-ils dûs au notaire dans le cas où ma sœur et moi refusons la donation et ne signons pas le projet de donation qui a été rédigé ? Merci d'avance pour votre réponse. Lysa